**Zeitschrift:** Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =

Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della

Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

**Band:** 107 (1926)

**Protokoll:** Assemblée générale administrative de la Société Helvétique des

Sciences Naturelles

Autor: [s.n.]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# 2. Assemblée générale administrative de la Société Helvétique des Sciences Naturelles

Dimanche, 29 août 1926, à 16 h. 45, à la Salle du Grand Conseil, à Fribourg Présidence: Monsieur le Professeur M. Lugeon, président central.

Le président central ouvre la 107° session de la S. H. S. N. et souhaite la bienvenue aux membres de la Société.

Appel des délégués. Les sociétés affiliées se sont fait représenter au nombre de 24.

Rapvort du Comité Central. Le président lit le rapport du Comité Central sur la marche de la Société en 1925.

Scrutateurs. L'assemblée désigne comme scrutateurs MM. P. Arbenz et I. Mariétan.

Liste des membres décédés. Le secrétaire lit la liste des membres qui sont décédés depuis la dernière session, liste qui porte trois membres honoraires et douze membres réguliers. L'assemblée, en se levant, tient à honorer la mémoire des défunts.

Nouveaux membres. La liste des nouveaux membres, admis statutairement par le Comité Central, depuis la dernière session, est lue par le secrétaire central. Elle porte 30 membres.

Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes; comptes de la Caisse Centrale et des Commissions. Le rapport des commissaires vérificateurs des comptes est lu par M. Dumas. Les comptes qui ont été approuvés par le Sénat sont adoptés par l'assemblée générale.

Session de 1927. Le président fait connaître le préavis du Sénat qui propose que la Session de 1927 ait lieu dans la ville de Bâle sous la présidence annuelle du D<sup>r</sup> Fritz Sarasin. Par ses applaudissements, l'assemblée témoigne sa reconnaissance, d'une part, à la Société des Sciences Naturelles de Bâle pour sa cordiale invitation, d'autre part, au D<sup>r</sup> F. Sarasin qui a bien voulu accepter cette présidence.

Le D<sup>r</sup> F. Sarasin dit en termes chaleureux le plaisir que les Bâlois ont à voir revenir dans leur ville la Société Helvétique. La Session de 1927 réussira si les savants suisses prennent nombreux le chemin de Bâle.

Crédits à prélever sur la Caisse Centrale. L'assemblée ratifie les crédits suivants qui sont à prélever sur la Caisse Centrale:

- a) Commission pour la Protection de la Nature. . fr. 300
- b) Commission de l'Electricité atmosphérique . . . » 200

Total fr. 500

Prix Schläfti. Le professeur D<sup>r</sup> Ernst annonce qu'un travail a été déposé pour répondre à la question posée: «Nouvelles recherches sur les dépôts d'un ou de plusieurs des grands lacs suisses». Ce travail porte l'épigraphe «Bausteine», il a été examiné par les experts de la Commission qui ont estimé que c'était une étude bien faite. Un rapport détaillé paraîtra dans les «Actes». La Commission Schläfli a décidé de décerner à l'auteur de ce travail un prix doublé, au total de fr. 1000.

Le président central, sur l'invitation du président de la Commission, ouvre le pli cacheté et annonce que le lauréat est M. le D<sup>r</sup> F. Nipkow, pharmacien à Zurich.

Nomination d'un membre de commission. M. Max Oechslin, adjoint à l'inspecteur cantonal des forêts à Altdorf est nommé, sans opposition, membre de la Commission des Glaciers.

Modification de l'art. 9 des Statuts. Le Sénat propose de modifier l'art. 9 des Statuts en limitant à 50 le nombre des membres honoraires et en avançant la date des présentations au 1<sup>er</sup> mars. L'assemblée approuve, sans discussion, la rédaction suivante de l'art. 9 des Statuts:

- Art. 9. Les personnes qui se sont distinguées dans le domaine des sciences naturelles, physiques et mathématiques ou qui ont collaboré à l'avancement de ces sciences en Suisse peuvent être nommées membres honoraires. Le nombre des membres honoraires est limité à cinquante qui seront répartis équitablement entre les différentes disciplines. Leur élection doit être proposée, avant le 1<sup>er</sup> mars, par écrit, au Comité Central, en indiquant leurs titres. Ces propositions sont soumises au Sénat, qui les présente avec son préavis à l'assemblée générale administrative. La nomination des membres honoraires se fait au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.
- Art. 9. Als Ehrenmitglieder können Personen aufgenommen werden, welche sich um die vaterländische Naturkunde oder um die Naturwissenschaften überhaupt, bzw. Mathematik verdient gemacht haben. Die Zahl der Ehrenmitglieder wird auf fünfzig beschränkt, welche auf die verschiedenen Disziplinen angemessen zu verteilen sind. Sie müssen schriftlich, unter Angabe ihrer Verdienste, dem Zentralvorstand vor dem 1. März vorgeschlagen werden. Die eingegangenen Meldungen werden zur Prüfung dem Senat vorgelegt, welcher seine Anträge vor die Mitgliederversammlung bringt. Die Wahl der Ehrenmitglieder erfolgt durch geheimes und absolutes Stimmenmehr.

Divers. Le prof. D<sup>r</sup> R. von Klebelsberg nous a écrit que la «Pamir Expedition des Deutschen und Oesterreichischen Alpenvereins» a donné le nom de Pic Agassiz à un beau sommet de 5916 mètres qui se trouve dans la chaîne Pierre-le-Grand (Buchara oriental). La lettre est accompagnée d'une belle photographie du Pic Agassiz. Le président a remercié chaleureusement M. le prof. D<sup>r</sup> von Klebelsberg de cet hommage rendu à l'un des grands savants suisses.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 17 h. 45.

## 3. Première séance générale scientifique Dimanche, 29 août 1926, à 18 heures, à la salle de la Grenette, à Fribourg

- 1º Discours du président annuel: Prof. Dr S. Bays sur ce sujet: Mathématiciens suisses.
- 2º Conférence de M. le prof. D' ing. A. Rohn de Zurich: Les ponts de Fribourg.

La séance est levée à 20 heures 30.